



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Procurations
27	21	4

**Date d'affichage : 4/10/2021**

**Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 04/10/2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, étant assemblé en session ordinaire dans la salle des Fêtes d'ETAIN, rue du Marché, après convocation légale faite le 22 septembre sous la présidence de Monsieur Rémy ANDRIN.

**Étaient présents :** Rémy ANDRIN, Jocelyne HUMBERT, Christelle LEPEZEL, Christian GAGNEUX, Joël PARROT, Aline LEMAIRE, Céline COPPEY, Daniel BRIZION, Emmanuel BERTOLINI, Mickaël BOURGON, Sylvie SCHMIT, Eric PORCHON, Norbert DELAHAYE, Lauren JESTIN, Cathie ALEXANDRE, Guillaume BOUVIER-PEYRET, Jennifer MICHEL, Marie-Françoise LECLERC, Anne BOIS, Muriel FABE, Pascal HUMBERT.

**Étaient absents :** Elise RONDEAU, Charlène HENRY, Blandine BESTEL, Jérôme MARCHETTI, Emmeline HUMBERT, Adrien PRESSINI.

**Procurations :** Elise RONDEAU à Rémy ANDRIN, Charlène HENRY à Aline LEMAIRE, Jérôme MARCHETTI à Emmanuel BERTOLINI, Emmeline HUMBERT à Jocelyne HUMBERT.

**Secrétaire de séance :** Joël PARROT.

### 1 – DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Fabien GOUTELLE élu sur la liste « Réunis pour les Stainois », a présenté par courrier reçu en Mairie le 20 septembre 2021 sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Fabien GOUTELLE en sa qualité de conseiller municipal.

### 2 - INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Fabien GOUTELLE de son poste de Conseiller Municipal, il y a lieu de pourvoir à son remplacement. Il indique que le conseiller municipal suivant sur la liste « Réunis pour les Stainois » est Madame Jennifer MICHEL et que celle-ci a accepté cette fonction.

Monsieur le Maire propose donc d'installer une nouvelle conseillère municipale en la personne de Madame Jennifer MICHEL.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de l'installation de Madame Jennifer MICHEL en qualité de conseillère municipale.

### 3 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à la démission de Monsieur Fabien GOUTELLE, il convient de modifier la composition des commissions pour lesquelles Monsieur GOUTELLE était membre à savoir :

- Fêtes et cérémonies
- Enfance jeunesse
- Vie associative – Partenariat associatif
- Information – Communication

Le conseil municipal **DECIDE à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS** de constituer les commissions municipales de la façon suivante :

Le Président de droit de chaque commission étant Monsieur le Maire

#### **1 - Commission d'appel d'offres**

##### Titulaires

1. Jérôme MARCHETTI
2. Eric PORCHON
3. Joël PARROT
4. Adrien PRESSINI
5. Daniel BRIZION

##### **2 - Administration – Personnel**

1. Jérôme MARCHETTI
2. Eric PORCHON
3. Norbert DELAHAYE
4. Emmanuel BERTOLINI
5. Daniel BRIZION

##### Suppléants

1. Jocelyne HUMBERT
2. Norbert DELAHAYE
3. Cathie ALEXANDRE
4. Pascal HUMBERT
5. Mickaël BOURGON

##### **3 – Voirie – Travaux – Urbanisme**

1. Daniel BRIZION
2. Joël PARROT
3. Jérôme MARCHETTI
4. Mickaël BOURGON
5. Cathie ALEXANDRE

6. Charène HENRY
7. Christelle LEPEZEL
8. Muriel FABE
9. Blandine BESTEL
10. Pascal HUMBERT

6. Eric PORCHON
7. Emmanuel BERTOLINI
8. Christelle LEPEZEL

#### 4 – Sécurité – Prévention

1. Christian GAGNEUX
2. Jérôme MARCHETTI
3. Emmanuel BERTOLINI
4. Blandine BESTEL
5. Aline LEMAIRE
6. Mickaël BOURGON
7. Daniel BRIZION
8. Joël PARROT
9. Muriel FABE

#### 5 – Environnement – Patrimoine – Santé - Emploi

1. Aline LEMAIRE
2. Cathie ALEXANDRE
3. Eric PORCHON
4. Norbert DELAHAYE
5. Charène HENRY
6. Emmanuel BERTOLINI
7. Marie-Françoise LECLERC
8. Pascal HUMBERT

#### 6 – Action Sociale

1. Elise RONDEAU
2. Céline COPPEY
3. Lauren JESTIN
4. Cathie ALEXANDRE
5. Charène HENRY
6. Sylvie SCHMIT
7. Emmanuel BERTOLINI
8. Marie-Françoise LECLERC
9. Muriel FABE

#### 7 – Fêtes et cérémonies

1. Jocelyne HUMBERT
2. Aline LEMAIRE
3. Charène HENRY
4. Norbert DELAHAYE
5. Elise RONDEAU
6. Christelle LEPEZEL
7. Muriel FABE
8. Anne BOIS
9. Jennifer MICHEL

#### 8 – Enfance jeunesse

1. Christelle LEPEZEL
2. Lauren JESTIN
3. Charène HENRY
4. Emmeline HUMBERT
5. Elise RONDEAU
6. Aline LEMAIRE
7. Jocelyne HUMBERT
8. Muriel FABE
9. Jennifer MICHEL

#### 9 – Vie associative – Partenariat associatif

1. Aline LEMAIRE
2. Lauren JESTIN
3. Charène HENRY
4. Christelle LEPEZEL
5. Jocelyne HUMBERT
6. Emmeline HUMBERT
- Pascal HUMBERT
- Adrien PRESSINI
- Jennifer MICHEL

#### 10 – Information – Communication

1. Céline COPPEY
2. Mickaël BOURGON
3. Emmanuel BERTOLINI
4. Lauren JESTIN
5. Aline LEMAIRE
6. Anne BOIS
7. Pascal HUMBERT
8. Jennifer MICHEL

#### **4 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT FRANÇOIS VERDUN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au programme d'investissement validé lors du vote du budget 2021, une consultation portant sur la réfection de la toiture du pavillon François Verdun a été lancée le 7 juin 2021 pour une remise des offres le 9 juillet 2021. Une seule offre a été réceptionnée. La CAO s'est réunie le 24 août 2021 afin de procéder à l'examen de l'offre et a émis un avis favorable sur cette offre et propose donc de la retenir pour un montant de 104 352.47 € HT.

Candidat	Classement	Montant HT de l'offre
M.S.C.Z. EURL	N° 1	104 352.47 €

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à retenir l'unique offre ci-dessus ayant obtenu la note de 95/100, conformément au rapport d'analyse des offres, et de procéder à l'attribution du marché de travaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, DECIDE D'ATTRIBUER** le marché de réfection de la toiture du bâtiment François Verdun à l'entreprise M.S.C.Z. EURL pour un montant de 104 352.47 € HT.

## **5 - DEMANDE DE FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGÉ DE PROJET DANS LE CADRE DU PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 31 mars 2021 l'autorisant à signer une convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain, ainsi que la délibération prise le 14 avril 2021 concernant le recrutement d'un chef de projet. L'aide financière apportée par l'Etat peut être de 75 % de la dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une demande de financement de l'Etat pour le poste de chargé de projet.

## **6 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES ÉTUDES RELATIVES À L'ASSAINISSEMENT DES MAÇONNERIES DE L'ÉGLISE SAINT MARTIN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation de l'avant-projet relatif à la restauration des vitraux de l'église Saint Martin, par le groupement de maîtrise d'œuvre Hugues DUWIG / Atelier PAROT / Atelier BRIOT, des problèmes d'humidité dans les murs de l'église ont été détectés. Il explique que pour en connaître l'origine, il est nécessaire de réaliser des études complémentaires et d'analyser les solutions possibles.

Des études complémentaires ont été chiffrées pour un montant de 20 080,00 HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DRAC peut intervenir financièrement sur ce type d'études à hauteur de 50 %, soit une subvention d'un montant de 10 040,00 €, et que la région Lorraine est susceptible également d'intervenir à hauteur de 30 %, soit une subvention de 6 024,00 €. Le Département de la Meuse pourra également intervenir financièrement (au taux de 18,59 %, taux 2021) soit une aide de 3x733,00 € si Madame le Préfet de la Meuse autorise à porter à plus de 80 % le total des aides publiques accordées. Dans ce cas, la part d'autofinancement de la commune sera de 283,00 € HT. Dans le cas contraire, le reste à charge pour la commune sera de 4 016,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

**APPROUVE** la réalisation des études relatives à l'assainissement des maçonneries de l'église Saint Martin, estimées à 20 080,00 € HT et le plan de financement présenté

**SOLLICITE** une subvention de l'Etat, de la Région Grand Est et du Département de la Meuse aux taux maximum et demande à Madame la Préfète de la Meuse le dé plafonnement des aides publiques à 80 % pour ces études complémentaires,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet.

## **7 - COUPES AFFOUAGERES 2021-2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

**DECIDE** la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage » et des houppiers des tiges reconnus en qualité « bois d'œuvre » provenant des parcelles 29, 30, et 36.

**DIT** que le délai d'enlèvement des bois d'affouage est fixé au **15/10/2022**

Après cette date, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot seront déchus des droits s'y rapportant, conformément aux dispositions de l'article L 243.1 du Code Forestier.

**FIXE** le prix des coupes affouagères 2021-2022 à 7.00 € le stère.

## **8 - CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à **L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

**DECIDE** de rectifier la délibération n° 2021-040 du Conseil Municipal du 7 juillet 2021, et de porter la durée du contrat d'apprentissage à deux ans,

**AUTORISE** l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau suivant :

<b>Service d'accueil de l'apprenti</b>	<b>Fonctions de l'apprenti</b>	<b>Diplôme ou titre préparé par l'apprenti</b>	<b>Durée de la formation</b>
Service technique (espaces verts) - Mairie d'ETAIN 55400	Espaces Verts- Paysagiste	CAPa (Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole)	Deux ans

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec l'organisme de formation.

## **9 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE RAFRAICHISSEMENT DES MARQUAGES AU SOL ET DES BANDES PODO TACTILES DU CARREFOUR RUE POINCARÉ / RUE DE METZ / RUE GOFFIN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de remplacement des feux tricolores du carrefour rue Poincaré / rue de Metz / rue Goffin sont terminés et qu'ils ont été réceptionnés le 23 septembre 2021 en présence de représentants du Conseil Départemental de la Meuse, de l'Agence Départementale d'Aménagement (ADA) et de la Direction des Territoires (DDT). Lors de la réception des travaux, il a été signalé que les passages piétons du carrefour doivent être remarqués en enduit à chaud ou à froid thermoplastique (meilleure tenue dans le temps que la peinture routière) et que les bandes d'éveil et de vigilance doivent être refaites en résine ou en enduit à froid thermoplastique, à la bonne largeur.

Un devis a donc été demandé ; il s'établit comme suit : 1 514,00 € HT pour le marquage au sol en résine et 4 680,00 € HT pour la pose de bandes podotactiles, soit un coût total estimé à 6 194,00 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat au taux de 40 %, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'année 2021, dans le cadre de l'axe 1 Sécurité des biens et des personnes, catégorie 1.3 Sécurité routière. Il présente ensuite le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Monsieur le Maire précise que les crédits sont suffisants pour engager l'opération sur l'exercice budgétaire 2021.

Nature des dépenses	Montant en € HT	Ressources	Montant en € HT	Taux
Marquage au sol en résine	1 514,00 €	Autofinancement :	3 716,40 €	60,00 %
Bandes podotactiles en résine collée	4 680,00 €	<b><u>Aides publiques :</u></b> - ETAT - DETR 2021	2 477,60 €	40,00 %
<b>Total des dépenses</b>	<b>6 194,00 €</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>6 194,00 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**  
**APPROUVE** le projet de rafraichissement des marquages au sol et des bandes podotactiles du carrefour rue Poincaré / rue de Metz / rue Goffin, dont le coût est estimé à 6 194,00 € HT,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ces travaux,

**DIT** que les crédits correspondants seront imputés à l'opération 106 - Voirie du budget principal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des concours financiers de l'État, pour ces travaux,

Le Conseil Municipal précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel, le solde sera supporté par la part d'autofinancement,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document relatif à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Le Maire  
**Rémy ANDRIN**